

226C0293
FR0000054470-FS0212

12 mars 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 mars 2026, Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington DE, 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 mars 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir indirectement, 139 034 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 0,10% du capital et 0,09% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, National Association	78	ns	78	ns
BofA Securities, Inc.	138 920	0,10	138 920	0,09
Managed Account Advisors LLC	1	ns	1	ns
Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated	35	ns	35	ns
Total Bank of America Corporation	139 034	0,10	139 034	0,09

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues par assimilation, au résultat desquelles l'exemption de *trading* s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

¹ Sur la base d'un capital composé de 134 735 648 actions représentant 149 163 244 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.